



HAL
open science

Mes 3,14 kilomètres carrés en Covidie : j'en connais un rayon

Jean-Christophe Gay

► **To cite this version:**

Jean-Christophe Gay. Mes 3,14 kilomètres carrés en Covidie : j'en connais un rayon. *L'Information géographique*, 2020, Confins, 84, pp.28-32. 10.3917/lig.843.0028 . halshs-03550485

HAL Id: halshs-03550485

<https://shs.hal.science/halshs-03550485>

Submitted on 13 Feb 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Mes 3,14 km² en Covidie : j'en connais un rayon

Jean-Christophe Gay
IAE de Nice, université Côte d'Azur

Résumé

Mon confinement a engendré un pays éphémère, ma Covidie, où aventure, surprises et découvertes furent quotidiens.

Summary

My 3,14 km² in Covidia: I know a lot about it.

My confinement created an ephemeral country, my Covidia, where adventure, surprises and discoveries were daily.

Comme tous les Français, pendant deux mois, ma liberté de mouvement s'est limitée à un rayon de un kilomètre autour de mon domicile. Je ne me suis jamais servi des autres cases de l'attestation de déplacement dérogatoire qui relevaient de motifs précis et imposaient un trajet d'un point à un autre. Pourtant, je ne me suis jamais senti enfermé dans la limite de ce cercle restreint, dont la perfection géométrique a pris autour de mon domicile des allures beaucoup plus contournées. Pendant 60 minutes quotidiennement et pendant presque 60 jours, je suis parti en courant ou marchant à la découverte d'un espace que je connaissais mal. Mais avant de poursuivre le récit de mon exploration, je voudrais décrire ma Covidie, contrée éphémère que je me suis appropriée.

D'une superficie de 3,14 km² et parfaitement circulaire, ma Covidie s'étend sur le territoire de la communauté d'agglomération de la Riviera française (CARF) et sur quatre communes : Menton, Roquebrune-Cap-Martin, Gorbio et Sainte-Agnès. Son point culminant est à 452 m, son point le plus bas à une trentaine de mètres d'altitude. Très accidenté, il correspond au bassin moyen du Gorbio, qui prend naissance, 4 km au nord, sur les flancs de la cime de Baudon (1 266 m). C'est un territoire enclavé, la mer étant à 1 km de son extrémité sud, surplombé par le mont Agel à l'est (1 148 m). Peuplé de plus de 1 000 habitants, travaillant majoritairement en principauté de Monaco, son paysage est un mélange d'immeubles collectifs, de villas anciennes ou récentes, d'un ancien sanatorium devenu un EHPAD, d'un Établissement et service d'aide par le travail (ESAT Menton), d'un très discret ouvrage de la ligne Maginot dit du Col-de-Garde qui ferait le bonheur des amateurs d'*urbex*, du remarquable jardin d'agrément des Serres de la Madone, appartenant au Conservatoire du littoral (seule parcelle non littorale de celui-ci), de pinèdes et de de ripisylves, le tout accroché à des pentes fortes présentant quelques affleurements de marnes bleues.

Comme amateur de limites, ma Covidie, peuplée de frontaliers, m'a comblé, entre l'Italie à moins de 5 km et Monaco à 4 km. Au quotidien, je vivais sur trois pays. Je savais qu'à quelques centaines de mètres au-dessus de mon domicile, une borne frontière sardo-monégasque témoignait que ma Covidie, jusqu'en 1848, relevait de deux États : la Principauté et le royaume de Sardaigne. J'étais au courant qu'entre 1940 et 1943, la limite entre la zone annexée par

l'Italie et la France passait à quelques dizaines de mètres de chez moi. L'expérience du confinement me fit voir et vivre bien d'autres limites.

Dès le 20 mars, un couvre-feu fut décidé par le maire de Menton. Le surlendemain, la préfecture des Alpes-Maritimes instaura un couvre-feu pour toutes les communes littorales et celles de plus de 10 000 habitants, signifiant qu'il ne s'appliqua pas à Gorbio et Sainte-Agnès. Cette limite passa ainsi pendant près de deux mois à vingt mètres de mon appartement, mais je ne saurai peut-être jamais si certains en jouèrent la nuit. C'est aussi la limite entre la zone de la police nationale et celle de la gendarmerie. Habitant Gorbio, je relève de cette dernière, qui se postera systématiquement et stratégiquement sur la route menant à Sainte-Agnès pour contrôler les entrées et sorties dans leur secteur de compétence. Mais la limite la plus prégnante dans mon quotidien confiné fut celle du kilomètre. Tout de suite, des sites et des applications permirent de la tracer avec précision, mais dans un domaine aussi accidenté que ma Covidie, je pouvais être à plusieurs km à pied de mon domicile tout en restant dans ce rayon de 1 km. Comment gendarmes et policiers allaient-ils le considérer et ne seraient-ils pas tentés de l'assimiler à une distance routière ? Je me perdis en conjectures pour savoir de ces deux forces de l'ordre laquelle serait la plus objective en privilégiant la ligne droite abstraite plutôt que les sinuosités concrètes. Je ne pus jamais les comparer, n'ayant eu à faire qu'à la gendarmerie.

Équipé d'une montre GPS multisport, je partis, dès le 17 mars 2020 muni de mon attestation, marcher ou courir sans m'imaginer tout ce que j'allais découvrir et vivre durant ces huit semaines sidérantes dans un périmètre aussi étroit. Dès les premiers jours, un obstacle insoupçonné se mit en travers de ma route. J'avais l'habitude de traverser un lotissement au fond du vallon pour passer sur le versant opposé et gagner la forêt. Les visages inamicaux des résidents ne m'inquiétèrent pas au départ, mettant cette attitude sur le compte de la pandémie. Mais deux jours plus tard, je fus apostrophé par plusieurs personnes qui m'informèrent qu'il s'agissait d'une voie privée sur laquelle je n'avais rien à faire. Je leur fis part de mon incompréhension, car, au bout de la voie, une barrière avec le logo de la mairie de Roquebrune-Cap-Martin bloquait les deux-roues tout en permettant aux piétons de passer. C'est alors, à la façon de Gilberte Swann, dans *La Recherche du temps perdu*, indiquant au narrateur un raccourci unissant le côté de Méséglise (celui de chez Swann) et le côté de Guermantes, que je fus stupéfait d'apprendre de la bouche d'une résidente, qu'un sentier permettait d'arriver à cette barrière sans traverser ce lotissement.

Une telle annonce bouleversa ma vie recluse. Il existait ainsi un cheminement insoupçonné et mystérieux à deux pas de chez moi que je n'aurais jamais trouvé sans l'aide de mon fils, venu se confiner en famille, et qui le repéra le lendemain. Partant discrètement d'une route, ce chemin sans la moindre signalisation, grimpe sinueusement sur un ubac couvert d'une magnifique végétation de feuillus, dont des chênes verts et des châtaigniers, avec de petits ruisseaux enchanteurs. Cet univers quasiment sous mon balcon, sans que j'en pressente son existence, est dominé par une mystérieuse maison bien visible de mon appartement, toujours à l'ombre en hiver, qui reprend vie chaque printemps pour se rendormir en automne. Doté de restanques, je me rendis compte que le terrain, couvert d'arbres fruitiers, était parfaitement entretenu et protégé par une clôture électrique. Les randonneurs et les curieux ne paraissaient pas les bienvenus : un panneau « Propriétés privées » surplombait le chemin plusieurs centaines de mètres avant la maison et un portillon, sur lequel était collé un panneau

« Défense d'entrer », était censé définitivement dissuader le promeneur qui se serait perdu de s'engager sur cette voie envahie par les ronces et la salsepareille.

Je l'ai pourtant empruntée presque tous les jours. Le 4 avril, de mon domicile, je vis cette bâtisse, qui semble avoir été dessinée par un enfant, s'ouvrir et je craignis, au début des vacances de la zone C, que quelques Parisiens, violant le confinement, ne s'installent pour quinze jours et remettent en cause mon itinéraire. En ces temps obscurs, j'étais prêt à tout s'ils me bloquaient, jusqu'à les menacer d'une dénonciation à la police (nous étions ici sur le territoire roquebrunois), ne voulant pas abandonner cette oasis que j'avais mise tant de temps à connaître. Mais il n'en fut rien. Le lendemain, la maison se referma et son mystère resta entier encore quelques jours, jusqu'à ce que des résidents du lotissement privé, qui avait établi un barrage pour bloquer les gens du quartier violant leur domaine, mais avec qui j'étais désormais en bons termes puisque je ne le traversais plus, m'expliquent que cette demeure appartenait à un monsieur hivernant en Thaïlande et estivant sur la Riviera. Son fils était venu s'occuper de la propriété en attendant qu'il puisse gagner la Côte d'Azur. J'étais apaisé. Je n'aurais pas à recourir au chantage, quand bien même il s'agissait d'un chemin communal qu'on avait voulu privatiser, profitant de l'indifférence coupable de la mairie. Je pus constater à quel point il m'incombait de l'entretenir régulièrement pour pouvoir l'emprunter sans me blesser en m'équipant de bâtons que je cachais après chaque passage aux deux extrémités de mon chemin. À chaque fois, je m'imaginais avec un sabre d'abattis en train de pénétrer la végétation dense d'une contrée exotique. Après le Combray de Proust, j'étais plongé dans l'univers des expéditions d'exploration aux portes de mon domicile.

Une fois passé ce sentier, je me retrouvais sur une piste qui, vers le sud suivait à peu près la courbe de niveau des 180 m, et vers le nord grimpait fortement. Je débutais mon jogging généralement par la partie la plus plane en m'éloignant de plus en plus de mon domicile, parfois au-delà de la limite des 1 km, pour ne pas avoir à faire plusieurs aller-retours. Un après-midi, alors que je m'étirais après une trentaine de minutes de course à pied, je vis arriver de loin la véhicule des gendarmes. Je m'enfuis à toutes jambes de crainte d'être verbalisé, mais ils me rattrapèrent, me demandèrent courtoisement mon attestation et furent conciliants. J'ai hésité à leur présenter mon parcours sur l'écran de ma montre, car c'était à double tranchant puisqu'on voyait manifestement que j'avais déjà fait plus de 5 km depuis mon domicile même si mon circuit présentait de nombreux zigzags. Finalement, je n'eus pas à le faire. J'en profitai pour leur demander si la partie nord de la piste était autorisée. En effet, le 21 mars, la préfecture avait annoncé l'interdiction d'accès aux massifs forestiers. Or, la partie nord de ce parcours était une piste forestière et justement, le premier jour de cette interdiction, la barrière avait été fermée. Elle fut rouverte quelques jours plus tard sans que je sache les tenants et les aboutissants de ces deux actions. Jusqu'à mon premier contrôle par les gendarmes, je fus dans l'incertitude et n'osai pas la franchir, mais ils m'invitèrent à l'utiliser tout en révélant une certaine incertitude. Dès lors, mon champ d'action s'ouvrait au nord-ouest, mais en gardant précieusement dans ma mémoire les grades (un maréchal des logis chef et un major) et le type de véhicule (un Dacia Duster 4x4) de ces deux gendarmes au cas où d'autres veuillent me verbaliser. C'est sur cette piste forestière que, par un matin frais d'avril, je rencontrai, au détour d'un virage serré, une biche et son faon, remarquablement proches des hommes dans ce secteur des Ubacs. Ce fut la seule expérience de ce genre, quand les hommes confinés permirent le déconfinement des animaux.

J'eus encore le plaisir, dans la dernière semaine de confinement, de faire quelques découvertes, notamment dans le secteur nord-est de ma Covidie, qui m'offrait une boucle de 7 km. Le parcours était varié mais m'obligeait à enfreindre, de quelques hectomètres, mon rayon légal. C'est donc sur le qui-vive qu'après avoir vu de loin le véhicule de la gendarmerie au détour d'un lacet, je pris un sentier de randonnée qui me conduisit au-dessus de l'ancien sanatorium. À mi-pente, j'aperçus un passage sur la gauche qui me mena à de grandes citernes dont m'avait parlé une voisine. En descendant, je tombai sur l'EHPAD, littéralement empaqueté par ces rubans rouges et blancs qui délimitent temporairement les zones de chantier. Cette clôture provisoire paraissait circonscrire une scène de crime, comme si j'étais arrivé à l'*Overlook Hotel* à la fin du roman de Stephen King *The Shining*. Ce n'est ainsi qu'au terme du confinement que je fus réellement confronté à la tragédie en cours. En discutant de loin avec une employée, j'appris qu'aucune contamination au covid-19 ne s'était produite dans cet établissement qui entretint jusqu'au bout sa barrière protectrice symbolique.

En dépit du déconfinement, je n'ai pas repris mes joggings sur le sentier des Douaniers du cap Martin et je continue de courir en Covidie, peut-être par nostalgie d'un moment où le temps et l'espace semblèrent suspendus et dilatés.